

LA FORCE D'UN SOURIRE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée en préfecture le 16 septembre 2021
Siège social : 12 bis avenue de l'Océan - 85630 Barbâtre
RNA n°W853008582

(l'"Association")

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DES FONDATEURS
EN DATE DU 3 mai 2022

Les soussignés :

- **Madame Christine Tavernier**, née le 31 décembre 1955 à Belfort (90), de nationalité française, demeurant 5 rue de la République à Boissise-la-Bertrand (77350), retraitée ;
- **Madame Valérie Huck**, née le 15 juin 1974 à Liège (Belgique), de nationalité française, demeurant 3 rue Gambetta à Nangis (77370), chef de service ;
- **Monsieur Bernard Haumont**, né le 19 avril 1951 à Saint-Nazaire (44), de nationalité française, demeurant 5 rue de la République à Boissise-la-Bertrand (77350), retraité ; et
- **Monsieur Fabrice Elie**, né le 19 janvier 1968 à Saint-Claude (971), de nationalité française, demeurant Quartier Sérère Toucouleur, Mbour (BP1598, Sénégal), directeur exécutif ;

seuls fondateurs de l'Association (les "Fondateurs"),

statuant conformément à l'article 11.3.3. des statuts de l'Association selon lequel la décision des Fondateurs peut s'exprimer sous forme d'un acte sous seing privé signé par tous les Fondateurs,

après avoir pris acte qu'ils sont appelés à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation donnée à l'Association et au président de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom et pour le compte de l'Association ;
- Pouvoirs pour les formalités.

ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Autorisation donnée à l'Association et au président de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom et pour le compte de l'Association)

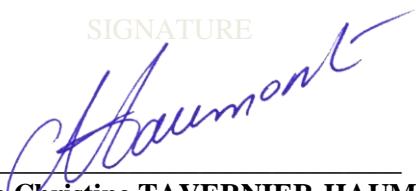
Les Fondateurs, en tant que de besoin, décident d'autoriser l'Association et le président (avec faculté de subdélégation, notamment au secrétaire et au trésorier de l'Association) à signer effectuer toutes démarches en vue de l'ouverture d'un compte bancaire au nom et pour le compte de l'Association et à signer tous documents, accords et actes, ainsi que toutes pièces et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs nécessaires ou utiles à l'ouverture d'un compte bancaire au nom et pour le compte de l'Association.

SECONDE DECISION*(Pouvoirs pour les formalités)*

Les Fondateurs donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Fondateurs.

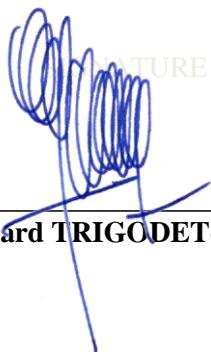
SIGNATURE

**Mme Christine TAVERNIER-HAUMONT**

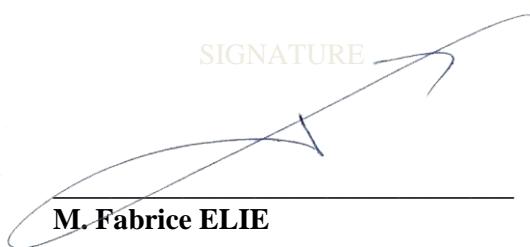
SIGNATURE

Mme Valérie HUCK

SIGNATURE

**M. Bernard TRIGODET-HAUMONT**

SIGNATURE

**M. Fabrice ELIE**